

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE BOUFFERE DU 05/12/2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOIS Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Adeline LACHÉ	<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LACHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excusée	<input checked="" type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia GRENET	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistaient également à la réunion le comité consultatif Mickaël BONNEAU, Guillaume LEMERLE, Marietta MARTINEAU, Mathilde REVERSEAU, Pauline VINET, Laurent PETIOT (absent excusé), Xavier BURNAUD (absent excusé).

Anne-Sophie MENARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

- **CONVENTION SYDEV N°2023.ECL.1128 – TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LE LOTISSEMENT PRIVE LES HAUTS DE LA CANQUETIERE**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public du lotissement privé, les Hauts de la Canquetière sur la commune déléguée de Boufféré, le Président du Syndicat d'Énergie de la Vendée a transmis une convention tripartite entre le lotisseur privé (VIABILIS AMENAGEMENT SAS), la Ville de Montaigu-Vendée et le SyDEV en vue du transfert ultérieur des équipements d'éclairage public, de la voirie, des réseaux et des espaces verts dans le domaine communal.

Le financement de l'opération est entièrement à la charge du lotisseur privé, soit un montant de 36 458,00 €.

Au terme des travaux, le réseau et les équipements deviendront la propriété de la Ville de Montaigu-Vendée.

Les membres du conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ...voix pour..... abstention

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

- SOLDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES PETITE ENFANCE ET ENFANCE : PITCHOUNES ET COMPAGNIE ET L'ARSB**

Au regard des conventions partenariales établies avec la ville de Montaigu-Vendée et les associations gestionnaires petite enfance et enfance, Pitchounes et Compagnie, et l'ARSB, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du solde de la subvention.

Associations	Services proposés	Solde 2023
Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	7 986 €
ARSB	Restauration scolaire	14 800 €

Les membres du Conseil Municipal seront invités à autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du solde de la subvention pour ces deux associations tel que présenté.

Le conseil communal a pris note de cette information.

Observations éventuelles

- DEMANDE DE SUBVENTION EXEPTIONNELLE 2023 – PITCHOUNES ET COMPAGNIE**

L'association gestionnaire petite enfance et enfance, Pitchounes et Compagnie, implantée sur la commune déléguée de Boufféré, a subi l'augmentation de certaines charges qui l'a amené à revoir son budget primitif 2023 dès le 1er trimestre afin d'équilibrer le budget. De ce fait, elle a sollicité une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour 2023 d'un montant de 16 390 euros.

Association	Services proposés	Montant de subvention exceptionnelle
Pitchounes et Compagnie	Accueils périscolaire et extrascolaire	16 390 €

Les membres du Conseil Municipal seront invités à autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle pour cette association tel que présenté.

Le conseil communal a pris note de cette information.

Observations éventuelles

• DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 -ARSB BOUFFERE

Dans le cadre du projet de fusion des associations ARSB, gestionnaire de la Restauration Scolaire, et Pitchounes et Cie, gestionnaire de l'accueil des loisirs péri et extra-scolaire de Boufféré, l'association ARSB a été amenée à prolonger son exercice comptable de 4 mois, du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023 et ceci afin d'aligner son exercice budgétaire à celui de l'association Pitchounes et Cie.

Afin de pouvoir assumer ses obligations financières sur cette période, l'association demande une subvention exceptionnelle de 30 000 €.

Les membres du Conseil Municipal seront invités à autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle pour cette association tel que présenté.

Le conseil communal a pris note de cette information.

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES